



Avis au public et à la communauté juridique

**Mise à jour du calendrier des séances**

À la lumière de l'évolution des circonstances entourant la pandémie, le juge en chef annule toutes les séances en personne devant avoir lieu jusqu'au 16 juillet 2021 inclusivement, sous réserve des exceptions suivantes.

Les parties qui souhaitent que leur audience en personne ne soit pas annulée et procède comme prévu peuvent communiquer avec la coordinatrice des audiences dont le nom figure sur leur avis d'audience. Le tribunal s'efforcera d'accéder à ces demandes d'audience en personne si les circonstances et les directives des autorités de santé publique le permettent.

Au cours des prochaines semaines, la Cour continuera de s'efforcer de tenir des audiences virtuelles pour certaines instances qui devaient se dérouler en personne d'ici le 16 juillet 2021. La Cour identifiera les appels pour les audiences virtuelles et contactera les parties pour déterminer avec elles si l'audience peut se dérouler virtuellement.

Toutes les parties concernées par les séances visées par le présent avis ont été ou seront contactées directement par le personnel du greffe dans les semaines à venir.

Les conférences téléphoniques et les audiences virtuelles prévues en date du 6 avril 2021 se dérouleront comme prévu.

La Cour et ses bureaux régionaux demeurent ouverts avec un personnel réduit. Le bureau régional d'Hamilton demeure fermé.

Signé ce 7<sup>e</sup> jour d'avril 2021.

*(original signé par le juge en chef Eugene P. Rossiter)*

Eugene P. Rossiter  
Juge en chef